



Siège Social
72210 Fillé-sur-Sarthe

**LISTES DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE COMITÉ SYNDICAL
LORS DE SA SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

→ Délibération n°Del202427

Objet : Modification de l'article 1 des Statuts du SMSEAU

Approuvée



**Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié
SMSEAU**

Siège Social
72230 GUÉCÉLARD

Date de convocation : **20/06/2024**
Date d'affichage : **20/06/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Laigné en Bellin, sous la présidence de Monsieur Bruno CORBIN.

Étaient présents :

Mesdames Delphine DELAHAYE, Laëtitia PICHON, Martine RENAUT,
Messieurs, Jean-Louis BELLANGER, Bruno CORBIN, Rémy COUSIN, Abdelmadjid EL
ARRASSE, Dominique FOLLENFANT, Jean-Michel GROS, membres titulaires.

Monsieur Serge DODIN, Didier FOURNIER, membres suppléants.

Absents et excusés :

Mesdames Corinne LEGUILLON, Édith MÉNAGE et Monsieur Stéphane BRUNET
Monsieur Pascal CHAUVEAU a donné pouvoir à Madame Martine RENAUT
Monsieur Marcel MORTREAU représenté par Monsieur Serge DODIN
Monsieur Jean-Yves BOURGE représenté par Monsieur Didier FOURNIER

Absents :

Messieurs Jean-Louis BARRIER, Anthony BRISSAULT, Lionel HUBERT, Jacky LECOMTE,
Stéphane LEFFRAY.

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia PICHON

Membres Titulaires en Exercice	: 20
Présents ou représentés	: 12
Votants	: 12

Del202427

Objet : MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DES STATUTS DU SYNDICAT

Monsieur le Président rappelle que dans l'article 1- « Composition – Dénomination » des statuts du Syndicat il est écrit :

« ...Le Syndicat prend le nom de Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié. Il est constitué pour une durée illimitée.
Son siège est fixé à GUÉCÉLARD. »

Monsieur le Président informe également que le SMSEAU va prochainement déménager au 10 route du Bur à Fillé-sur-Sarthe afin d'y installer ses bureaux.

Monsieur le Président propose de modifier l'article 1 des statuts du Syndicat comme suit :

« ...Le Syndicat prend le nom de Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié. Il est constitué pour une durée illimitée.
Son siège est fixé à ~~GUÉCÉLARD~~ au 10 Route du Bur à Fillé-sur-Sarthe. »

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, acceptent la proposition du Président.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à Laigné en Belin,
Le 27 juin 2024
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président,
Bruno CORBIN

